



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du conseil communal.

Objet : Préavis 16/2023 – Budget 2024

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La COFIN s'est réunie le 2 novembre pour partager et établir les thèmes et questions que nous voulions échanger avec La Municipalité. Le 13 novembre nous avons rencontré La Municipalité à l'exception de M. Jean-Fred Capt, excusé. Mme Sonia Rovisco Pinto, Boursière était présente. Lors de cette séance nous avons abordé de nombreux points concernant ce budget et les perspectives à plus long terme pour la Commune. Certains points restés en suspens ont pu être clarifiés par la suite. Pour la COFIN, les personnes ayant délibérés sur ce Budget sont :

- M. Eric Rochat, RV,
- M. Raymond Lavanchy UDI en remplacement de M. Didier Vaucher, excusé,
- M. Christophe Piguët, F3,
- M. Fabrice Piazzini, RV en remplacement de M. Nicolas Guignard, excusé,
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président,

Les collègues excusés étaient présents lors de la séance avec La Municipalité, ils étaient excusés lors de celle où nous avons délibérés sur ce préavis et les autres préavis du jour. Notons également la présence de M. Marc Ferrari lors de nos séances de travail.

En préambule, nous faisons remarquer qu'au début du préavis, il est fait référence à l'article 83 du Règlement du conseil communal. Il se trouve que c'est l'article 86 qui règle la présentation du budget.

Sujets / questions de la COFIN pour la Municipalité :

p.1 Généralités :

COFIN : Il est prévu une augmentation de dépenses au Budget de CHF 3'000'000.- Cela représente une hausse de 9.2% (la TVA et l'IPC peuvent y être pour 2 à 3%). De fait, sur quelle tendance La Municipalité appréhende-t-elle les années à venir ?

MPL : Le plan de législature est assez ambitieux avec la volonté de développer les services à la population. En outre, vu la bonne santé des rentrées fiscales et de la valeur du point d'impôt, une hausse des coûts de péréquation a été comptée. COFIN : Nous prenons note, toutefois cela ne donne pas vraiment d'indication sur la tendance future. Relevons que du côté des revenus la hausse a aussi été budgétisée avec près de 4 millions de plus, dont 3.5 sur les impôts.

COFIN : Nous trouvons un peu contradictoire le discours très positif dans les termes de présentation de ce budget, avec une prévision d'excédent de charges de CHF 687'759.95. MPL : La Municipalité exprime qu'elle essaie d'être réellement au plus juste, entre les informations du Canton, les différentes informations économiques qu'elle obtient par différents biais et la situation des rentrées fiscales en cours d'année, qu'elle espère d'ailleurs légèrement supérieures.

La Boursière va mettre en place un système pour essayer de mieux anticiper le futur en tenant compte des années précédentes. Le but serait aussi de pouvoir faire des simulations de différents modèles en fonction de hausses ou baisses de revenus significatives.

3. Traitements

COFIN : Quel est l'IPC ? MPL : La période sous revue par rapport au règlement actuel amène à 2%. C'est le règlement du personnel qui régit cela, La Municipalité doit en principe accorder la hausse en fonction de l'IPC.

COFIN : Pouvez-vous nous décrire un peu plus précisément les créations de postes et allocations budgétaires ?

- Le poste de conciergerie est surtout pour les écoles au Brassus et la Cantonette, ainsi qu'une partie en appui sur les autres bâtiments communaux.
- Le poste à la cohésion sociale est nécessaire en comparaison d'autres secteurs, la cohésion sociale est un poste lourd. C'est le seul dicastère à ne pas avoir de collaborateur spécifique.
- Des adaptations de taux sont faites au BTC selon les besoins déterminés par La Municipalité et les disponibilités et besoins des collaborateurs concernés.
- Augmentation de personnel au secrétariat municipal. Ce point a été clarifié à posteriori. S'il y a bien un allongement de la période de « tuilage » en lien avec le départ en retraite de Mme Bechtiger, la Municipalité demande en plus la création d'un poste de chef de projet à 80% en CDD jusqu'à fin 2026.

La Municipalité, dans ses choix, pense toujours à l'éventualité d'une fusion et la prend en compte dans ces réflexions.

Pour chacune et chacun, nous clarifions, d'entente avec La Municipalité, la répartition suivante : C'est au CC d'allouer les budgets de création de postes et à La Municipalité de recruter et d'organiser le fonctionnement du personnel.

4. Endettement et intérêts

- Le montant en page 3 correspond à une prévision sur l'emprunt actuel réel à 2%. Quant au compte 220.3210 → 127'000.-, ce montant correspond à une prévision d'emprunt de CHF 5'000'000.-

Lignes des comptes et questions spécifiques :

110.3011.11 (administration générale) Ce compte est créé pour regrouper des salaires et garantir ainsi la confidentialité de ces derniers. La COFIN le comprend et y adhère. Toutefois, il reste essentiel de pouvoir garder une vision sur les effectifs et les charges de personnel. Quelle est l'augmentation par rapport au temps où ces postes étaient dispatchés ? Quel est l'équivalent en taux total ? Il s'agit donc d'un regroupement du délégué au sport, de l'ASP et du futur délégué à la cohésion sociale.

La Boursière nous signale qu'elle travaille sur un tableau qui permettra dès le prochain Budget d'avoir un suivi sur les effectifs en têtes (nombres de personnes) et EPT (équivalent plein temps) pour les différents centres de charges.

La COFIN est très satisfaite de ceci, solution qui permettra de distinguer le nombre de postes, les taux d'activité et les créations proposées.

110.3185.1 (étude de fusion) Est-ce que ce montant est en phase avec le préavis initial ? MPL : Il n'y avait pas de montant spécifique alloué dans le Budget initial pour 2024, c'est donc une charge supplémentaire.

150.3653 (subventions sociétés culturelles) COFIN : Est-ce que pour les sociétés culturelles, qqch a été organisé comme pour les sociétés sportives ? En l'état cela n'existe pas et c'est une volonté de créer qqch de similaire. Ce sera une tâche du nouveau délégué. A noter que ces règlements restent ouverts et laissent une marge de manœuvre à La Municipalité, notamment pour des actions lors d'évènements particuliers.

160.3658.4 (subside ADAEV) COFIN : Pouvons-nous avoir des compléments d'information sur cette création de poste ? Raison pour l'engagement d'un CDP ? Le pilotage des projets n'est-il pas assumé par le Directeur ? MPL : Même si l'activité économique a connu une croissance importante ces dernières années, l'effectif de l'ADAEV n'a pas évolué. Le départ à la retraite de l'actuelle assistante administrative permet la réflexion de l'organisation globale de l'ADAEV. L'idée est donc de restructurer l'organisation générale avec une création de chef de projet à 80% et administrative à 60%. L'ADAEV compte actuellement 1.8 EPT, l'objectif est de monter à 2.6 / 2.8

160.3658.5 (subside rayonnement et accueil) COFIN : Pouvez-vous nous rappeler le but de ce compte ? MPL : Précédemment c'était le subside au développement, en 2021 ça avait financé une partie de la rénovation des passerelles au bord du lac ou de financer les écrans LED pour l'OTVJ et divers projets de promotions communaux.

170 (sociétés sportives, divers subventions) Est-il prévu pour le CC une information sur la réorganisation ? MPL : Une information a été faite aux sociétés sportives et aux clubs. Dans un 2^{ème} temps, les villages ont été reçus pour leur expliquer le projet. Une information est envisagée auprès du Conseil Communal et la COFIN pense que cela serait intéressant pour le plénum.

171 (participation au déficit du centre sportif) COFIN : Est-ce que compte-tenu de cette nouvelle dotation, les investissements pourront être assumés par le CS ? MPL : Oui, c'est le but. Outre de nouvelles rentrées d'argent via la participation des Communes, des économies sont également

demandées par le conseil d'administration. COFIN : Quels sont les domaines dans lesquels les économies sont imaginées ? MPL : Diverses réorganisations sont en cours, notamment dans le domaine du personnel. Le but est d'améliorer l'efficacité. COFIN : Nous saluons la démarche de principe, mais nous nous inquiétons, par exemple de la sous-traitance du nettoyage et des modalités pour les employés concernés, qui ont souvent des conditions déjà assez limitées. S'il s'agit uniquement d'externaliser le paiement des salaires pour que cela coûte moins cher, c'est forcément péjorant pour les employés. La Municipalité précise que l'idée est de gagner en efficacité de manière globale et que les travailleurs du nettoyage seront repris par une entreprise qui fait partie d'une convention collective de travail.

180.4273.1 (cartes journalières CFF) COFIN : Qu'en est-il ? Quel est le fonctionnement des cartes journalières ? MPL : Le système des cartes journalières est maintenu, mais le fonctionnement a changé. Elles pourront être commandées par téléphone ou internet et seront retirées directement et physiquement au guichet. Une communication sera faite ultérieurement par La Municipalité.

200.4359.1 (bourse vente de prestations) COFIN : Comment fonctionne ce service ? MPL : Il s'agit de prestations qui sont réalisées par la Bourse pour des institutions externes (société d'intérêt public du Solliat, clubs, sociétés, etc...) Les fondations GHP et ANR ne sont pas concernées, le travail de la bourse communale ne leur est pas refacturé.

210.4411 (impôts sur les gains immobiliers) COFIN : Comment se fait-il que la baisse soit aussi grande ? MPL : Ce poste est quasi impossible à estimer à la hausse. Comme chaque poste, il est estimé au plus juste. Rien n'indique en l'état que des ventes immobilières importantes se fassent.

220 (service de la dette). COFIN : Nous sommes surpris de la baisse prévue de notre participation à la péréquation ? MPL : Au vu des éléments fournis par le Canton notamment sur les rentrées d'impôts, ce chiffre-là devrait se tenir si les prévisions de rentrées sont dans les mêmes ordres de grandeurs.

3510.3141 (entretien administration hôtel de ville) COFIN : Le poste augmente fortement, les explications sont globalement fournies en p. 26. Nous nous demandons toutefois pourquoi la porte doit-elle être refaite ? MPL : concernant la porte, à cet endroit, nous devons avoir une porte coupe-feu.

356.3141 (flocons d'or / APEMS) COFIN : L'escalier est-il prévu cette année ? Pourquoi ces travaux n'ont pas été inclus au dernier préavis ? MPL : Avec la très forte affluence, il y a lieu d'aménager les extérieurs avec moins de terre apparente et en mode « 4 saisons ». Concernant l'escalier, il n'est pas prévu en 2024. COFIN : Nous comprenons bien le 1^{er} point. C'est moins clair pour la commission sur les raisons de repousser les travaux de l'escalier. S'ils doivent de toute façon être réalisés, alors il faut les faire.

356.4271 (flocons d'or, produit location) COFIN : Y a-t-il une inversion de chiffres ? MPL : Les chiffres stipulés sont corrects ou plutôt celui pour 2024 est correct et l'inversion était en 2023.

362 et 370 (frais de chauffage et remboursements) COFIN : nous trouvons étrange le décalage entre les frais de chauffage et les remboursements y relatifs ? MPL : C'est une erreur, normalement les charges et revenus devraient être égaux, une attention y sera portée.

410 (bureau technique) COFIN : Quelle est la situation ? Augmentation des charges y.c. bureau d'ingénieurs ? MPL : La sous-traitance concerne un contrat avec la SEVJ. Celle-ci a vocation à relever les plans du réseau sous-terrain communal. Concernant la situation générale, le BTC devrait à terme être scindé entre la partie aménagement du territoire, police des constructions d'une part et de l'autre, la partie infrastructures (routes, eau, égouts). A noter que la vente de prestations augmente, notamment par les accords avec Brassus Bois et Sogebois.

410.3151 BT COFIN : D'où provient l'augmentation entretien mobiliers et machines ? MPL : Il s'agit de l'achat d'une table traçante spécifique pour les plans.

450.3188.05 Ordures et déchets : COFIN : Comment se fait-il que le transport de verre ait tant baissé ? MPL : Il n'y a pas de changement majeur dans la gestion du verre, les chiffres de référence utilisés ne tenaient compte que de l'année en cours et sont donc faux. Il faut prévoir le montant qui était dans le budget précédent. Ce qui de facto augmentera l'excédent de charge budgétisé.

Remarque pour chacune et chacun : Nous profitons de spécifier qu'il est toujours nécessaire de trier son verre de différentes couleurs. C'est important pour le recyclage et la valorisation du verre.

460.4356 (facturation à tiers dans égouts et épuration) COFIN : D'où viennent ces énormes fluctuations de Budget ? MPL : Les 220'000.- de revenus avaient été mis lors de la création de Valrégieux, ils se sont avérés faux dans la réalité et sont donc supprimés. Les 2'000.- résiduels sont des prévisions pour de petits travaux.

711.3011 (La scène traitements) COFIN : Les salaires ne sont-ils pas indexés ? MPL : Oui, tous les postes sont indexés. C'est lié à la création de ce poste en 2023, ce dernier avait été légèrement surévalué.

711.3653 (subvention pour les animations) COFIN : Quel est le besoin par rapport à l'organisation d'animations ? MPL : Cela correspond aux besoins de l'institution. L'équipe arrive aussi à générer quelques revenus lors de manifestations, ce qui est salué tant par La Municipalité que par la COFIN.

Considérations et commentaires généraux :

La COFIN tient d'abord à remercier La Municipalité pour les échanges francs, constructifs et cordiaux lors des différents travaux en lien avec ce Budget et les autres préavis. Nous remercions également La Boursière et l'administration en général pour les échanges d'informations et les propositions d'évolutions vers certains documents apportant à terme plus de clarté.

La COFIN estime que les impôts sont estimés de manière toujours assez prudente, mais au plus juste. Rappelons que La Municipalité table sur 4 millions de rentrée de plus que lors du précédent budget.

Dans le domaine de la culture et des sports, La Municipalité a augmenté les allocations dans les deux secteurs, cela en plus des collaborateurs spécifiques recrutés en 2023 et 2024.

Le bureau technique voit dans l'ensemble ses charges augmenter toujours de manière très importante. De 300'575.- dans les Comptes 2022, le Budget 2024 prévoit 589'000.- de charges. La hausse de revenus est d'un peu moins de 30'000.- La COFIN est consciente de la charge de travail importante dans ce service, elle encourage néanmoins la Municipalité à être attentive à cette évolution. Nous voyons positivement l'idée de séparer comptablement la partie de l'aménagement du territoire et police des constructions de celle des infrastructures.

Un point sensible est l'évolution de la masse salariale. En effet de CHF 3'846'500.- au Budget 2022, nous passons à CHF 4'382'700.-, soit une hausse de 14% en deux ans ou 7% par an ce qui est considérable. En outre, cela n'inclut pas les nouveaux postes créés à l'ADAEV ou dans d'autres institutions intercommunales ou encore dans les prestataires externes comme pour l'informatique. Nous notons qu'entre le secrétariat municipal et l'ADAEV, ce sont deux postes de chefs de projets qui sont planifiés pour 2024. Pour la COFIN, il est indispensable de garder la maîtrise de ces charges, sachant que ce sont des charges fixes dans la durée.

L'autre point d'attention est le plan d'intention des investissements. En effet, de 2013 à 2022 notre commune a investi en moyenne net CHF 3'711'932.- par an. Le plan d'intention pour cette seule année 2024 s'élève à 16'178'500.- ou 10'816'140.- en investissement net, subventions déduites. En pourcentage, cela représente +539% ou +291% nets.

En rapport à ces deux derniers éléments, la COFIN tient à rappeler ce que la Municipalité lui signale fréquemment, à savoir que sur un Budget de plus de 35'000'000.- seuls quelques pourcents de ce Budget sont flexibles. Or, plus les charges fixes, comme le personnel ou les amortissements et intérêts d'emprunts s'accroissent, moins la marge de manœuvre résiduelle est grande. Bien entendu, tant que les rentrées fiscales sont abondantes cela peut s'absorber, mais rappelons tout de même notre exposition systémique particulière liée à notre énorme dépendance à l'activité industrielle et horlogère en particulier. A ce titre, les exportations horlogères suisses ont commencé à fléchir depuis juillet.

Conclusion

Votre commission des finances a largement discuté et débattu des éléments mis en évidence dans ce rapport. Sans proposer d'amendement, nous souhaitons rendre attentifs La Municipalité et le Conseil Communal sur les éléments mentionnés. Au terme de ses délibérations, la commission des finances vous invite à accepter, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la conclusion du préavis no 16/2023, budget 2024 telle que présentée.

Le Brassus, le 24 novembre 2023.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, président /rapporteur.

